

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

Numéro de dossier : 07000626

ARRETE DU MAIRE n°2026/138

Objet : Cinéma de plein air

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'organisation d'une séance de cinéma de plein air cours Delom et place Julie Saint Avit, les 11 et 12 juillet 2026 de 22h30 à 1h00,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution de la manifestation, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : À l'occasion de l'organisation de la séance de cinéma de plein air les 11 et 12 juillet 2026 de 14h00 à 1h00, le stationnement et la circulation seront réglementés comme suit :

- Stationnement interdit :

- cours Delom

- Circulation interdite à partir de 20h00:

- cours Delom
- cours Albert Delucq
- place Julie Saint Avit
- rue du Général Delort
- rue de la Filature
- rue Marcadère

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des Services Techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 10 juillet 2026

Le Maire
Barbara NETO

